

INSCRIPTION ACTIVITE(S) SAISON 2019/2020

(Matinée de pré-inscription : le samedi 31 Aout 2019 de 10H à 12H à la salle de la Londe)

FICHE INSCRIPTION / FAMILLE									
NOM – PRENOM :				Adresse mail : lisible					
ADRESSE :				Domicile		Portable			
Lieux des activités	Salle multisports SEEJ (Secteur Saint Manvieu)	Cantine (secteur Saint Manvieu)		Salle espace rencontre			Salle de la Londe		
ACTIVITES (entourer le créneau correspondant)		Montant cotisation		PRENOM	PRENOM	PRENOM	PRENOM	Montant total € / activité	
		Commune	Hors commune						
BADMINGTON	Lundi 20H30 à 22H30	35	50						
	Jeudi 20H30 à 22H 30	35	50						
CUISINE	Samedi 9H00 à 12H00	45	60						
DANSE moderne et orientale Enfants 4 à 7 ans (→ CP)	Jeudi 17H 00 à 18H00	85	100						
DANSE moderne et orientale Enfants 8 à 12 ans (-->CM2)	Jeudi 18H00 à 19H00	85	100						
DANSE moderne et orientale Pré-ados (6 ^{ème} et plus)	Jeudi de 19H00 à 20H00	85	100						
CLASSE Concours enfants	Lundi 18 H00 à 19H00	85	100						
DANSE moderne et orientale Ados /adultes	Lundi 19H00 à 20H30	105	120						
INITIATION DANSE SALON	Vendredi 18H00 à 20H00	35	50						
GYM DOUCE Nouveaux horaires	Lundi 11H15 à 12H15	85	100						
	Jeudi 11H15 à 12H15	85	100						
GYM TONIC	Mardi 19H00 à 20H00	85	100						
	Jeudi 20H30 à 21H30	85	100						
ROLLERS ★	Samedi 13H30 à 14H30	70	85						
	Samedi 14H45 à 15H45	70	85						
GI GONG (sous réserves)	Vendredi 9H30 à 10H30	120	135						
DANSE EN LIGNE initiés	Mercredi 19H00 à 20H00	35	50						
DANSE EN LIGNE débutants	Mercredi 20H15 à 21H15	35	50						
ZUMBA ★	Lundi 19H15 à 20H15	90	105						
★Si mineur, âge minimum 16 ans Compléter l'autorisation parentale		Montant total de toutes les activités € =							
		Carte d'Adhérent à l'AMSL €							5 €
		Montant total cotisation annuelle € / famille							
REGLEMENT (chèque libellé à l'ordre de l'AMSL)									
Possibilité de régler en 4 chèques maximum Seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte									
Réglié le :			Commentaire :						
★ Une attestation médicale pour aptitude à la pratique de cette activité est obligatoire									